



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 14 mai 2013
18 heures 30

AS/AS

N° 001514

Intercommunalités -
Syndicat mixte
d'électrification
vaucloisien - Adhésion
de la Communauté de
communes Ventoux-
sud pour les
communes d'Aurel,
Monieux, Saint-
Christol, Saint-Trinit
et Sault - Demande de
retrait exprimé par la
Commune de Bollène

Affiché le :

Le mardi 14 mai 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, M. Jean-Marc DESSAUD, M. Jean-François DORE, Mme Hélène MARTINEZ, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Leïla BECHICHE, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Jean-Pierre STOUVENEL, Mme Amina ELKHATTABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER, Mme Corinne PAIOCCHI

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique GACH donne pouvoir à M. Jean-Marc DESSAUD, M. José VINCENTELLI donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI, Mme Caroline ALLENE donne pouvoir à M. Bruno BOUSCARLE, Mme Françoise RIPOLL donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX donne pouvoir à M. Christian PANOT

ABSENTS : M. André LECOURT

La séance est ouverte, M. Etienne FOURQUET est nommé Secrétaire.

Il est rappelé au conseil qu'en date du 1^{er} janvier 2013 le Syndicat Mixte d'Électrification Vauclusien a été créé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 suite à la fusion des neuf syndicats intercommunaux d'électrification rurales existants dans le Vaucluse conformément à la Loi du 16 décembre 2010 modifiée.

Par délibération en date du 24 janvier 2013, la Commune de Bollène a demandé son retrait du Syndicat mixte d'électrification vauclusien.

La raison principale évoquée est que la fusion, en date du 1 janvier 2013, des neuf anciens syndicats intercommunaux d'électrification rurale, est susceptible d'engendrer la solidarisation d'une dette à laquelle la commune de Bollène n'entend pas participer.

Par délibération adoptée lors de sa séance du 25 mars 2013, le Syndicat mixte d'électrification vauclusien a exprimé sa position quant à la demande de retrait de la Commune de Bollène par 113 votes contre, 4 absentions et 3 favorables.

Par délibération en date du 19 février 2013, la Communauté de communes Ventoux-sud a demandé son adhésion au Syndicat mixte d'électrification vauclusien pour les communes d'Aurel, Monieux, Saint-Christol, Saint-Trinit et Sault.

Par délibération adoptée lors de sa séance du 25 mars 2013, le Syndicat mixte d'électrification vauclusien a adopté à l'unanimité de ses membres présents la demande d'adhésion de la Communauté de communes Ventoux-sud.

Par courrier du 11 avril 2013, le Syndicat mixte d'électrification vauclusien a invité les communes membres du syndicat à se prononcer sur ce retrait et cette adhésion.

Par courrier du 15 avril 2013, le Syndicat mixte d'électrification vauclusien a précisé qu'il

n'est pas nécessaire de délibérer sur le retrait de la Commune de Bollène dès lors que le comité syndical a rejeté cette demande.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de se prononcer, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant, dans un délai de trois mois pour se prononcer sur le retrait de la Commune de Bollène et l'adhésion de la Communauté de communes Ventoux-sud pour les communes d'Aurel, Monieux, Saint-Christol, Saint-Trinit et Sault.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve, la demande d'adhésion de la Communauté de communes Ventoux-sud au Syndicat mixte d'électrification vaclusien pour les communes d'Aurel, Monieux, Saint-Christol, Saint-Trinit et Sault.

Prends acte, de la demande retrait de la Commune Bollène du Syndicat mixte d'électrification vaclusien et du rejet de cette demande exprimé par le Syndicat mixte d'électrification vaclusien lors de sa séance du 25 mars 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**